

13 décembre 2022

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance sur ajournement du 13 décembre 2022 à 20 h 02 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent : Aucun

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun invité ne se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
4. Correspondance;
5. Résolution pour renouveler notre contrat de services professionnels pour le suivi règlementaires des installation des eaux usées déposé par Aquatech
6. Résolution concernant l'engagement d'un inspecteur en voirie;
7. Rapport sur l'application du règlement de gestion contactuel2023;
8. Rapport des dons reçu en 2022
9. Dépôt des intérêts pécuniaires
10. Voirie;
11. Affaires Nouvelles
 1. Recommandation pour le paiement du troisième décompte « Travaux des Érables et dale-clearly;
 2. Dépôt du projet du règlement de taxation pour l'année 2023
12. Levée de la séance du 13 décembre 2022;

2022-12-228

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question.

3. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-12-229

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
 ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 7 décembre au 13 décembre 2022	3 438,49 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	5 803,38 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	- \$
TOTAL	<u>5 803,38 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 464,09 \$
Salaires déboursés durant le mois	- \$
Total dépenses	<u>9 267,47 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

4. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

5. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATION DES EAUX USÉES DÉPOSÉ PAR AQUATECH;

Le point est remis.

*Mme Eden Lauzon se retire de la discussion, elle mentionne son conflit d'intérêt.

6. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN VOIRIE;

2022-12-230

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une candidature pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE notre comité en ressource humaine a rencontré le candidat pour le poste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
 APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
 ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'engager M. Davy Cook comme inspecteur en voirie avec entrée en fonction pour le 1^{er} janvier 2023 ou selon ses disponibilités;

QUE M. Cook sera en période de probation pour une durée de trois mois;

QUE les conditions d'engagement ont été discutées entre les parties et seront incluses dans le document conditions de travail;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

*Mme Eden Lauzon revient dans la réunion.

7. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUEL 2023;

Le rapport sur l'application du règlement de gestion contractuel 2022 est déposé et demeure disponible pour consultation;

8. RAPPORT DES DONS REÇU EN 2022

Le rapport des dons reçu en 2022 est déposé et aucune mention de réception de don n'y est faite.

9. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires tel que requis par la LERM.

10. VOIRIE;

M. Jean-Pierre Brien, nous informe qu'après avoir circuler sur les chemins de la municipalité, il faudra s'attendre à un printemps problématique.

11. AFFAIRES NOUVELLES

1. RECOMMANDATION POUR LE PAIEMENT DU TROISIÈME DÉCOMPTE « TRAVAUX DES ÉRABLES ET DALE-CLEARY;

2022-12-231

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 3 de Pavage Maska inc. a été déposé à notre ingénieur M. Frédéric Blais, ing. de chez EXP;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Blais, ingénieur de chez EXP, nous confirme que tout est conforme ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le décompte progressif numéro 3 au montant de deux mille quatre-vingt-sept dollars et cinquante-huit sous (2 087.58\$) avec les taxes applicables tel que recommandé par notre ingénieur;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet Rue des Érables et Dale-Cleary, Travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage dans le cadre du programme TECQ.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

2. DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

Le règlement a été acheminé aux membres du conseil et déposé en séance du conseil et demeure disponible pour consultation sur demande. Une dispense de lecture est demandée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022;

2022-12-232

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 21h25;

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »